



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 octobre 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents et présente Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de M. Bernard Gendreau, à titre de maire suppléant.

Étaient également présents : Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, ainsi que Me Maxime A. Pouliot, greffier.

CONSTAT DU QUORUM

OUVERTURE

La séance est ouverte à 18 h 30.

GREFFE

R-2020-10-6829: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé.

R-2020-10-6830: Modification au règlement d'emprunt 2020-432

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir de l'exemption de soumettre le règlement d'emprunt 2020-432 à l'approbation des personnes habiles à voter en vertu de l'article 556, al. 4 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que pour ce faire, la Ville est tenue de préciser le montant de la subvention liée au projet et sa provenance, ainsi que fournir une confirmation d'acceptation de la programmation ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

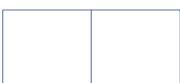
QUE le Règlement 2020-432 soit modifié pour que le 2e alinéa de l'article 7 se lise ainsi :

« Le conseil affecte également au paiement partiel du service de dette la subvention confirmée du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) au montant de deux cent soixante-quatorze mille dollars (274 000 \$), tel qu'il appert du Bilan de la programmation des travaux annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

Aucun ajout.





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020 (suite)

Période de questions

Aucune question.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2020-10-6831: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

